

L'ECHO du BÎNOS

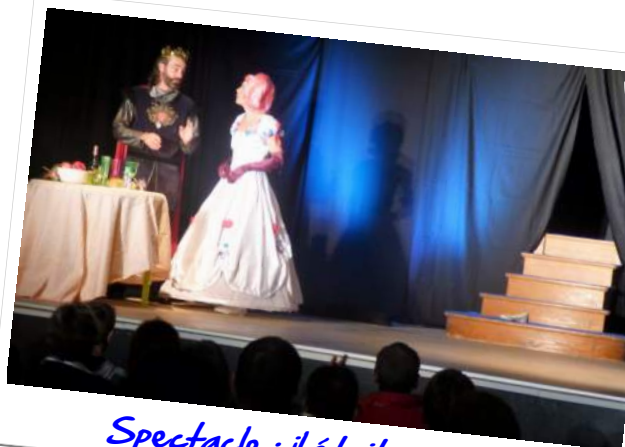
Le journal de la ville de Seysses - décembre 2017 n°93



RETOUR SUR...



Pour clôturer la
Fête des
associations
M. le maire a remis
la médaille
de la ville à
Dorian
CASSAGNE
champion de roller :



Spectacle : il était une fois



Les pieds sur terre la tête dans les étoiles



Rencontre-dédicace



Toutes les photos
sont disponibles sur le site
www.mairie-seysses.fr
Rubrique Albums photos



Spectacle : Tombés de la nuit

SOMMAIRE

P.2	Retour sur
P.3	Éditorial
P.4	CCAS
P.5	Invitation
P.5	Borne recharge
P.6 à 7	Développement Durable
P.7	Transports
P.8	Etat civil
P.8	Délibérations
P.9	Gendarmerie
P.9	Vos démarches
P.10 à 11	Travaux 2017
P.12 à 13	Recensement
P.14	Nos écoles
P.15	Course des écoliers
P.16	Tricotez votre ville
P.16	Vie associative
P.17	Tribune libre
P.18	Agenda Jeunesse
P.18	Agenda actions....
P.19	Agenda culturel
P.20	Agenda

MAIRIE DE SEYSSSES

10, place de la Libération
31600 SEYSSSES - 05 62 11 64 64

www.mairie-seyssses.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

DU LUNDI AU VENDREDI

9H-12H30 / 14H-17H

SAMEDI : 9H30-12H15

Couverture : "Vue du centre ville"

Conception et réalisation :

Mairie de Seyssses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie ; Associations

Intervenants extérieurs.

Impression : Imprimerie Cazaux

Imprimé sur papier recyclé

Tirage à 3800 exemplaires



Antoine FOULQUIER

Maire de Seyssses pendant 35 ans nous a quittés



Antoine FOULQUIER est né le 16 mai 1926 à Seyssses, de parents agriculteurs.

A l'âge de l'insouciance de l'adolescence, il est confronté à la violence de la deuxième guerre mondiale.

A 14 ans, il voit son pays attaqué, envahi et passer sous le joug de l'Allemagne nazie. Très tôt en 1941, il s'engage en politique en adhérant au parti communiste français.

A 16 ans, il vit au plus près l'occupation de la zone sud. Un détachement de la Wehrmacht est installé dans sa commune, remplacé en 1943 par un bataillon SS de la sinistre division "Das Reich". A 17 ans il entre dans la résistance, côtoie le danger quotidiennement, fait connaissance de résistants qui deviennent autant de héros qu'il admire, sans oublier, lui l'athée, qu'il fut sauvé par le curé du village lorsque les SS le recherchaient.

Cette période de sa vie l'a profondément marqué, comment pouvait-il en être autrement ? Ces héros, communistes ou non, dont Antoine FOULQUIER parlait souvent, de nombreuses voies de la commune portent leur nom, quoi de plus naturel, il s'agit de notre histoire. Cet attachement, il le fera vivre en assurant la présidence de l'association du Maquis de Rieumes.

Autodidacte, la lecture était sa passion et sa source, toute sa vie il y a puisé, étendant et approfondissant ses connaissances dans de très nombreux domaines.

Il entre au conseil municipal en 1965, est élu maire le 15 septembre 1973. Constamment réélu, il exercera durant 6 mandats jusqu'au 16 mars 2008, soit 43 ans en tant qu'élu, dont 35 comme maire.

Pendant cette période, la population de Seyssses est passée d'environ 3000 habitants à un peu plus de 7000. Il a su faire évoluer harmonieusement la ville en la dotant, au fur et à mesure, de tous les équipements nécessaires au bien être des Seyssois. En partant de la création d'un réseau d'assainissement collectif, jusqu'à la création d'un second groupe scolaire, en passant par d'autres réalisations comme la salle des fêtes, le gymnase, le boulodrome et le cours de tennis couverts, la zone artisanale, le magnifique parc de La Bourdette, etc.

Au-delà de tout cela, c'est l'Homme qu'il faut saluer, son comportement avec les administrés, quelles que soient leurs idées, fidèle à ses convictions mais maire de tous les Seyssois.

Ayant succédé comme maire à son ancien directeur d'école, M. GALEY, il évoquait souvent son enseignement qui avait dicté sa conduite durant toute sa vie. Lorsque lui ont été remises en 2003 la médaille d'argent des maires de la Haute-Garonne et celle de l'assemblée nationale, il l'avait évoqué en disant : "pendant ma scolarité, M. GALEY m'a appris la morale et sa valeur, inculqué le civisme et l'amour des principes républicains, le respect de la démocratie et de ses semblables". Un exemple pour tous.

Il a consacré sa vie au bien public, au service des Seyssoises et des Seyssois. Il a été l'élu local par excellence, dédié corps et âme à notre commune qu'il aura marqué de son empreinte.

Monsieur FOULQUIER, au nom de notre ville, MERCI

Le Maire, Alain PACE



Une fois par semestre, le CCAS propose un **Point Rencontre Seniors**, espace de rencontres et d'échanges à destination des seniors avec pour objectif de briser l'isolement et de maintenir le lien social. Chaque rencontre thématique est animée par un intervenant bénévole.

Le dernier Point Rencontre Seniors (PRS) organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avait pour thème : la prévention à domicile et les accidents domestiques.

L'intervenant, Jérôme VERRET, pompier, a rappelé tout d'abord que sa profession est rattachée à la fonction publique territoriale, qu'il est au service des populations pour leur venir en aide notamment en cas d'incendie domestique (7%) la plupart du temps d'origine électrique, d'accident de la route (6%), de secours d'urgence aux personnes (71%)...

Le soldat du feu a indiqué quelques conseils concernant la prévention domestique:

- **Barbecue** : ne surtout pas utiliser d'alcool à brûler.
- **Friteuse** : si l'huile prend feu, ne pas mettre d'eau.
- **Tapis** : ils sont absolument à proscrire des habitations lorsqu'on devient âgé : 1^{er} cas de chute par contre ne pas hésiter à utiliser un tapis antidérapant dans la douche.



- **Chaussures** : mettre des chaussures ou chaussons fonctionnels car souvent à l'origine de chute.
- **En cas de chute** : appeler le 15, le 18 ou le 112.
- **Détecteur de fumée** : le placer avant les chambres à coucher et le plus espacé possible de la cuisine
- **Incendie** : en cas d'incendie, évacuer, prévenir les secours et rester le plus près possible du sol pour chercher l'air frais, limiter les inhalations de fumées et fermer les portes pour éviter la propagation des fumées.
- **Chaudière** : les faire contrôler régulièrement (monoxyde de carbone).
- **Jardinage** : se protéger avec un équipement adapté (tenue spéciale pour la tronçonneuse, casque chaussures coquées).
- **Risque AVC** : au moindre signe ne pas attendre pour prévenir les secours.
- **Noyade** : surveillance accrue, grillage et alarme pour les piscines.
- **Téléassistance** : ne pas hésiter à en faire la demande auprès du Conseil Départemental pour les seniors.

Pour conclure Jérôme VERRET a vivement invité l'auditoire à se former aux premiers secours (étouffement, massage cardiaque, défibrillateur, saignements...) pour avoir les bons gestes et réflexes. Il a chaleureusement été applaudi par l'assemblée.

Bon à savoir : en France 78 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires

Le prochain point rencontre aura lieu le JEUDI 15 MARS À 14H30 à la salle des fêtes

Avec pour thème : **LA NATUROPATHIE**

"JE DONNE"

Faites un acte de solidarité sociale !

Le CCAS recherche des petits meubles, petit électroménager, vêtements, vaisselle..., pour aider les personnes démunies de la commune.

Pour faire un don au CCAS, déposez gratuitement votre annonce sur le site internet de la commune <http://www.mairie-seysses.fr>, en cliquant sur le bouton " CCAS - je donne", puis remplissez le formulaire. **Le CCAS vous contactera dès réception de votre annonce.**

Les annonces et coordonnées personnelles, ne sont pas visibles en ligne.

Nouveau PRÊT DE JARDIN POTAGER

- Vous ne pouvez plus entretenir votre potager ?
 - Prêtez le !
 - Vous n'avez pas de potager ?
- Entretenez un terrain mis à votre disposition !**

Le CCAS vous propose d'établir un **"Contrat de prêt à titre gratuit d'un jardin potager"** Entre le prêteur et le bénéficiaire.

Une personne âgée ne pouvant plus s'occuper de son terrain, le prête gratuitement à un habitant de Seysses qui va l'entretenir et le cultiver.
Une belle initiative d'entraide.

CCAS de Seysses - 05.62.11.64.80 - 8, rue du Général de Gaulle - ccas@mairie-seysses.fr

La Municipalité, le CCAS, invitent tous les Seniors de la commune
au Thé dansant - Galette des Aînés



animation par l'orchestre Jacky Laffont

LE DIMANCHE 21 JANVIER DE 14H30 À 18H
à la salle des fêtes



Si vous avez des difficultés pour vous y rendre ou que vous n'avez pas de moyen de transport,
le minibus de la commune pourra vous y conduire.

Pour tous renseignements, inscriptions - CCAS - Tél : 05 62 11 64 80

BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES À SEYSSES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU PRÉSIDENT PIERRE IZARD



Les utilisateurs de véhicules électriques pourront désormais recharger leur véhicule à Seysses. En effet, une borne de recharge vient d'être implantée en plein cœur du centre-ville, Place de la Libération, coté Clinique du château.

Cette borne a été installée par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) qui prévoit d'en installer 100 comme celle-ci sur l'ensemble du département.

L'objectif du SDEHG est d'encourager le développement du véhicule électrique en Haute-Garonne afin de lutter contre la pollution de l'air et réduire notre dépendance aux hydrocarbures.

Pierre IZARD, Président du SDEHG :

"Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne s'est fixé comme objectif de construire un réseau de 100 bornes de recharge publiques pour véhicules électriques sur le département de la Haute-Garonne d'ici fin 2017 et cela selon un maillage cohérent réparti de manière homogène sur le département. Ce réseau permettra de rassurer le conducteur en lui assurant un maximum de 20 km entre deux points de charge. A ce jour, le SDEHG a mis en service 57 bornes de recharge."

La Ville de Seysses a souhaité participer à la création d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en sollicitant l'implantation d'une borne sur la commune.

Alain PACE, Maire de Seysses :

"La transition énergétique, c'est l'affaire de tous. La commune prend sa part avec notamment la gestion des espaces publics sans produits phytosanitaires ou les actions sur l'éclairage public. S'inscrire dans l'heureuse initiative du SDEHG concernant l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques, permet à la commune d'avancer dans ce domaine et d'offrir un service supplémentaire porteur d'avenir."

Grâce aux concours financiers de l'État, via les Investissements d'Avenir (50%) et du SDEHG (35%), la commune prend à sa charge seulement 15% du coût de l'installation de la borne, soit environ 1 000 euros.

Une borne de recharge simple d'utilisation et accessible à tous

Une borne comprend 2 points de charge. Deux véhicules peuvent charger en même temps. Les véhicules acceptés sont les voitures électriques, les voitures hybrides rechargeables, les vélos et scooters électriques.

Il est possible de charger un véhicule électrique sur les bornes du SDEHG en utilisant les moyens d'accès suivants : une carte d'accès SDEHG, l'application mobile « Freshmile Charge » à installer sur un smartphone (téléchargement gratuit sur Google Play et App Store), un site internet pour les utilisateurs occasionnels (par saisie d'une adresse internet indiquée sur la borne ou par scan d'un QR Code), une carte de recharge autre (exemple : une carte de constructeur automobile, une carte KiWhi Pass®, etc.).

Le coût de la recharge est de 0,20 € pour les 20 premières minutes, puis de 0,75 € par demi-heure suivante entamée.

Pour en savoir plus et connaître les bornes de recharge SDEHG disponibles : www.sdehg.fr



DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE À LA POLLUTION LUMINEUSE

L'éclairage public s'est développé pour améliorer la sécurité des habitants des villes. Les premières lampes à Paris remontent à 1318. Dans la seconde moitié du XXI^{ème} siècle l'éclairage des rues s'est généralisé avec le développement de la circulation automobile. Aujourd'hui, les enseignes lumineuses et la recherche de l'esthétique sur les monuments et sites touristiques contribuent également à former des halos au dessus des villes, visibles à des dizaines de kilomètres et même depuis l'espace.

Les conséquences sont de plusieurs natures : occultation du ciel étoilé qui empêche l'observation de la voûte céleste ; impact négatif sur la biodiversité nocturne par la modification de l'alternance jour-nuit ; alourdissement de la dépense publique (à l'échelle nationale, l'éclairage pèse pour 1/3 de la facture d'électricité des communes, source Ademe) ; augmentation de la consommation d'énergie et conséquences sur l'aggravation des changements climatiques ; divers impacts sur la santé liés à la lumière artificielle intrusive.



à Seysses la facture annuelle d'éclairage public s'élève à

87 000€

LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

De nombreux textes réglementaires incitent les collectivités à réduire leurs dépenses d'énergie (loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015) et certains sont même ciblés sur l'éclairage public. Plus d'un tiers des communes françaises éteignent l'éclairage public au cœur de la nuit, aux heures où l'espace public est inoccupé. Sur la base de leurs retours d'expériences positifs concernant les économies et la sécurité,

la commune de Seysses s'est lancée dans une phase d'expérimentation de réduction de l'éclairage sur deux principaux secteurs en octobre, en vue d'étendre plus largement sur la commune début 2018.

Le centre bourg et les principaux axes de circulation, ainsi que les zones d'activités (La Piche et Ségla) conserveront l'éclairage actuel.

RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE SUR LES QUARTIERS CONCERNÉS PAR LA RÉDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE

- **330** questionnaires ont été distribués.
- **43** foyers (13%) ont retourné ces questionnaires en mairie. C'est un taux élevé pour ce type d'enquête. Ces Seyssois sont plutôt noctambules puisque près de la moitié ont fréquenté l'espace public en période d'extinction (entre 0h et 5h30) (fig. 1).

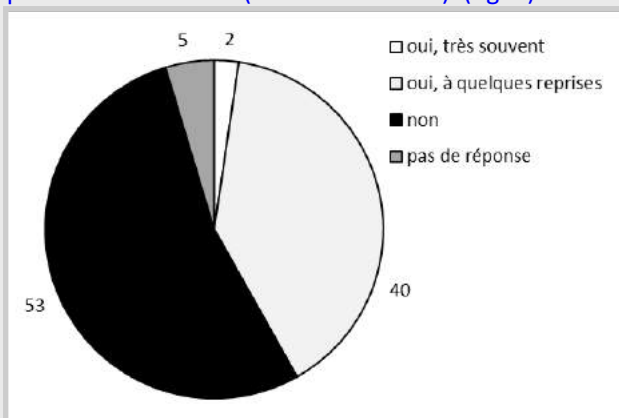


Fig. 1 : en %, réponses à la question "avez-vous fréquenté l'espace public pendant la coupure d'éclairage entre 0h et 5h30 ?"

Pour autant, moins de 10% ce sont déclarés incommodés par l'absence d'éclairage public, quel que soit leur mode de déplacement. **86% des répondants sont favorables à une extension de cette pratique à d'autres quartiers** (fig. 2).

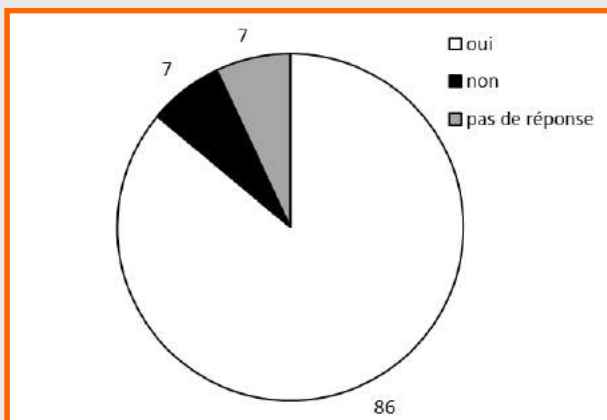


Fig. 2 : en %, réponses à la question "pensez-vous que cette expérience visant à réaliser des économies d'énergie et à protéger l'environnement mérite d'être étendue à d'autres quartiers ?"

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DE L'ÉCLAIRAGE



Afin de limiter les impacts de la pollution lumineuse il convient d'éclairer où et quand il faut, autrement dit d'adapter les installations aux besoins. Pour y parvenir, deux leviers sont utilisés :

1. éteindre aux lieux et heures de faible fréquentation de l'espace public ;
2. réduire l'éclairage grâce à une modulation de l'intensité si les installations le permettent.

une modulation de l'intensité si les installations le permettent.

La rénovation engagée de notre parc de candélabres nous donne la possibilité de jouer sur ces deux leviers (extinction et modulation d'intensité) avec l'installation d'horloges astronomiques et d'ampoules de type LED.

Ce concept, mis en place sur l'espace public sera d'autant plus efficace qu'il sera amplifié dans chaque maison, chez les particuliers : aidez-nous à atteindre les objectifs ambitieux de réduction de notre consommation d'énergie (énoncés notamment lors de la COP21) en n'allumant que ce qui vous est vraiment utile.

Votre facture d'électricité s'en trouvera allégée.

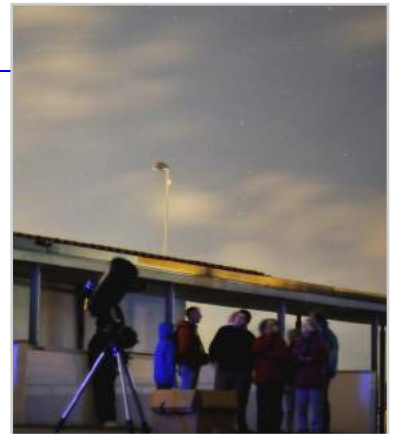
LE JOUR DE LA NUIT

Le 14 octobre 2017, notre commune s'est associée à cette opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse.

Monsieur Michel Boutet, Seyssois et féru d'astronomie, accompagné de deux membres de l'association Les Pléiades est venu bénévolement animer la soirée qui a rassemblé jusqu'à 25 personnes. Monsieur Siegfried Bauer autre Seyssois passionné d'observation du ciel étoilé a également projeté quelques unes de ses observations.

Pour l'occasion l'éclairage public est resté éteint sur une grande partie de la commune.

Le jour de la Nuit 2018 aura lieu le **samedi 13 octobre 2018**. Il s'agira de la 10^{ème} édition



TRANSPORTS - ÉTOILE MURETAINE



Au 8 janvier, le réseau de transports sur la commune évolue. En effet, l'ex réseau de transport de l'agglomération du Muretain (TAMtam) change de nom et améliore ses services au public. Plus de lignes, des horaires plus larges et surtout des possibilités de liaison avec Muret notamment.

16 lignes qui connectent les communes du Muretain aggro entre elles, aux gares et /ou au métro

Une information globale arrivera via vos boîtes aux lettres vers le 15 décembre.

Vous aurez alors un plan détaillé des lignes et parcours sur la commune.

A partir de cette date-là, sera aussi accessible sur tisseo.fr l'ensemble des grilles horaires.

Seysses : lignes

58

315

Itinéraire de la nouvelle ligne 315 :

St-Lys (centre) / Fonsorbes (lycée)

Seysses (centre) / Muret (gare)

+ facile depuis ma commune

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES *Bienvenue à*

19/07 HADDOU Mehdi	26/08 DEKKER Tom	28/09 BOYER Louca
20/07 SIRET Alicia	27/08 BOUKHALOUA Mahdi	01/10 LALAY Théo
21/07 BEKKOUCHE Mehdi	05/09 GRENET Anthony	01/10 LE GAL Jade
27/07 DELBRAY Mathéo	11/09 CARRERE Jules	04/10 SALIFOU Noélie
30/07 BERRAD Yanis	11/09 SALADO Mélina	05/10 PASTOR Alix
30/07 GREGORIS Oliva	14/09 LARGETEAU Jules	06/10 BAUDIN Julia
04/08 YATES FAGET Soren	16/09 JAFFRÈS Manon	12/10 BOUTI Ambre
14/08 LISSONNET Sofia	17/09 GUÉRET Charline	14/10 PROSPER ARBEAU Maëlys
14/08 MARI Gahaven	27/09 DEROUET GAMALERI Zély	16/10 LAFON Kimia
19/08 PY Oriane	27/09 SCHAEFFER ELICHA Ashley	02/11 SAGGIORO GAY Gabriel

MARIAGES *Félicitations à*

22/07 MANENT Nathalie & RUMEAU Sébastien	02/09 NICOLAS Véronique & FAURE Lucky
05/08 ARLIGUIE Fanny & LELIEVRE Guillaume	09/09 CHATEAU Stéphanie & RIVES Dominique
08/08 ESCUDERO Sophie & IRAÏN Malik	16/09 GALUPPINI Valérie & SENTENAC Stéphane
12/08 IRASTORZA Sylvie & HEURIAU Christophe	16/09 GAÏDO Lauriane & CUELLO Laurent
12/08 SAURRAT Laurence & LARREY David	07/10 NÉDÉLEC Catherine & DELAUGÈRE Jean-Hugues
26/08 SILBER Erika & LUCAS Michaël	14/10 MANDROU Monique & VIDAL Daniel

DÉCÈS *Sincères condoléances aux familles de*

23/03 PIAZZA Emile	08/09 BECKER Georges	11/10 CHÉRITAT Denise
14/07 DRAPPIER Christian	09/09 POLESEL Baptiste	épouse SON
21/07 CHEMINAT Daniel	13/09 FANTUZ Maria	13/10 TONIAZZO Antonilla
26/07 JAMAN Daniel	épouse MAFFRE	épouse ANER
03/08 SIRIE Raymond	19/09 SPIANDORE Carmen	15/10 MASURIER Henri
25/08 POLESEL Jeanne	épouse MASIERO	03/11 ZAGO Franck
02/09 PELLETIER Michelle	23/09 MARCHESI Vincent	05/11 SANNAC Nelly
02/09 COURBIÈRES William	28/09 CHIAVASSA Roger	épouse BARAKA
07/09 PANNIER Annick	02/10 CHAMAYOU Laurent	
épouse LANCELOT	04/10 ARNAULT Jean-Jacques	
	09/10 MIR Francis	

PARRAINAGE RÉPUBLICAIN

23/09 DOMINGUES Noa 23/09 DOMINGUES Tom

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 octobre 2017

- ◆ Demande d'admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme
- ◆ Instauration du taux majoré pour la part communale de la taxe d'aménagement sur certains secteurs du quartier des Aujoulets
- ◆ Rénovation éclairage terrain de foot
- ◆ Eclairage du futur giratoire du Château d'eau
- ◆ Garantie d'emprunt accordée à la SA HLM DES CHALETS
- ◆ Versement d'une subvention foncière pour aider au financement de logements sociaux - opération du Nouveau logis Méridional
- ◆ Adhésion au service "mon compte partenaire" de la CAF
- ◆ Convention avec le Conseil Départemental relative au maintien de la gratuité des transports publics pour les personnes âgées de 65 ans et plus
- ◆ Recensement de la population - organisation et rémunération des agents recenseurs
- ◆ Aire d'accueil des gens du voyage - Autorisation de signature du PV de transfert de compétence au Muretain-Agglom.

*Retrouvez toutes les délibérations dans leur intégralité en mairie ou sur www.mairie-seysses.fr
(Vie Municipale / Délibérations)*

APPEL À LA VIGILANCE - FÊTES DE FIN D'ANNÉE



FAUX DÉMARCHEURS

Soyez vigilants particulièrement sur les vendeurs de calendriers. Il faut bien s'assurer que ce sont de vrais représentants de l'organisme duquel ils se revendiquent.

En ce qui concerne la gendarmerie il n'y a pas de vente ou de distribution de calendriers.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Ne pas oublier de vérifier l'entretien de son véhicule pour la période hivernale (éclairage, pneus).
- Être vigilant par rapport aux conditions climatiques et raisonnable pendant les fêtes. Chaque année des contrôles spécifiques, notamment d'alcoolémie sont organisés.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande à la brigade de gendarmerie plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ;

Il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

http://www.cjoint.com/doc/16_07/FGimPqE57yb_formulaire-otv.pdf

N'hésitez pas à signaler rapidement tout phénomène suspect à la

Gendarmerie de Seysses

1 avenue Rol Tanguy - Tél. **05 34 48 21 30**

@ : cob.seysses@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Horaires d'ouverture du :

lundi au samedi de **8h - 12h / 14h - 19h**

dimanche et jours fériés de **9h - 12h / 15h - 19h**

Urgence hors horaires d'ouverture appelez le 17

LA GENDARMERIE RECRUTE



Depuis le mois de septembre le Major POULAIN (brigade de Seysses) est le référent recrutement pour l'arrondissement de Muret. Il est à la disposition de toute personne désirant déposer un dossier de candidature pour rentrer dans la gendarmerie.

Il est joignable via le numéro de la brigade : 05 34 48 21 30.

VOS DÉMARCHES

CERTIFICATS D'IMMATRICULATION
(ex carte grise)

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives portée par le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG), toutes les opérations sur les certificats d'immatriculation sont dématérialisées.

Depuis le 13 octobre la Préfecture ne traite plus les demandes de certificat d'immatriculation, par conséquent, **il n'est plus possible de déposer votre demande en mairie pour le transfert à la préfecture.**

Les usagers devront effectuer leur démarche en ligne via le site

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/> ou

via un professionnel habilité : la liste :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-mon-vehicule>

PACTES CIVILS DE SOLIDARITÉ (PACS)

Depuis le 1^{er} novembre, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle les partenaires de PACS fixent leur résidence commune.

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de [la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle](#) :

Plus d'infos :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

Renseignements : Mairie - 05 62 11 64 64

GYMNASE



AVANT



APRES

Remplacement des dalles du plafond : 66 874,96 € TTC
Réfection des vestiaires : 20 213,19 € TTC

ECOLE ELEMENTAIRE LANGEVIN



Remplacement du revêtement de sol des couloirs :
8 698,80 € TTC

ENDUITS



Réfection des enduits des entrées du gymnase
et des salles d'activités : 8 724 € TTC

DOJO

Remplacements des luminaires par des LED
1 651,20 € TTC



MAISON DU FOOT



Réfection intérieure, pose luminaires LED, radia-
teurs, dalles plafond, peinture : 3 173,54 € TTC

SALLE FESTIVE DES AUJOLETS



Remplacement du revêtement de sol en PVC
par un sol en bi-composant à base de résine
13 809,60 € TTC

REMPLACEMENT MENUISERIES

Hôtel de ville : portes et ensembles vitrés

Maternelle Paul Langevin :
l'ensemble vitré de l'entrée

Gymnase : ouvrants à soufflet des vestiaires

Service des sports : menuiseries extérieures

Salles d'activités : fenêtres

Ecole élémentaire Paul Langevin : les portes des
sanitaires enfants

Point Actions Jeunes : les portes & fenêtres de la
salle d'activités

108 598,80 € TTC

TRAVAUX DE VOIRIE

PLACE DU 8 MAI 1945

La réhabilitation de la place se poursuit



IMPASSE BERGEAUD

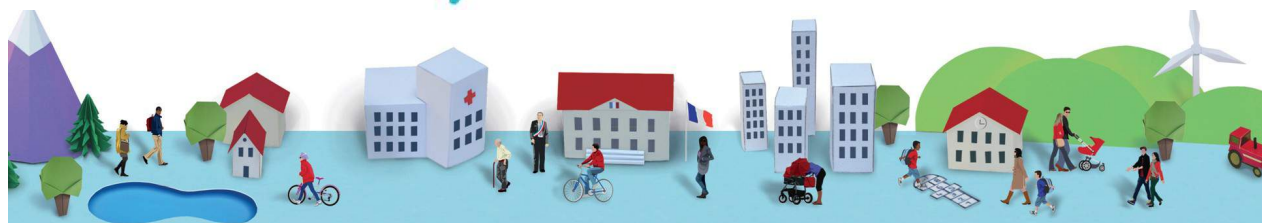


Coût total pour la place et l'impasse 39 305 € HT,
participation communale 26 055 € HT

ET AUSSI

Eglise St Roch : réfection totale des luminaires
pour du LED : 39 791,28 € TTC

Service des sports : climatisation, remplacement
sol et protection murale : 3 000 € TTC



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS NOTRE COMMUNE
DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE UTILE À TOUS**

• **C'EST UTILE**

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

• **C'EST SIMPLE**

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous

• **C'EST SÛR**

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN**

RECENSEMENT
de la population 2018

**LE RECENSEMENT EN LIGNE,
C'EST PLUS ÉCOLOGIQUE !**

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier.

VOTRE AGENDA EST SURCHARGÉ ?

Avec le recensement en ligne, une seule visite de l'agent recenseur suffit.

**LE RECENSEMENT EN LIGNE,
C'EST SÛR !**

La transmission des données à l'Insee est totalement sécurisée.

**LE RECENSEMENT SUR INTERNET :
C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !**

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

**LE RECENSEMENT EN LIGNE,
C'EST PLUS PRATIQUE**

Avec le questionnaire en ligne vous êtes guidé pas à pas dans vos réponses.

**Votre participation est essentielle.
Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.**

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Pour répondre au questionnaire vous avez 2 possibilités, soit :

✓ **en ligne :** www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur "Accéder au questionnaire en ligne". Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous aura remise lors de son passage. Ensuite, vous n'aurez plus qu'à vous laisser guider.

✓ **sur les documents papier,** remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les retourner à la mairie.

QUI SONT VOS AGENTS RECENSEURS ?



**Laurence
LARREY**



**Jean
PEYVERT**



**Sandrine
CATALA**



**Jean-Paul
RENARD**



**Anne-Marie
CUELLO**



**Raymond
BAILLE**



**Hanane
MEDDAHI**



**Jean-François
MILLAN**



**Dominique
VIROT**



**Didier
FONTES**



**Orlane
LABAT**



**Michel
FORT**



**Sandra
DA-PAZ**



**Laurie
ARNOUX**



**Valérie
MATON**

NOS ÉCOLES - COMPARAISON DES EFFECTIFS ENTRE 2013 ET 2017

Groupes scolaires Paul Langevin et Flora Tristan

Maternelle Langevin	2017 : 5 classes / 146 élèves	2013 : 5 classes / 155 élèves
Maternelle Flora Tristan	2017 : 5 classes / 139 élèves	2013 : 3 classes / 76 élèves
Elémentaire Langevin	2017 : 11 classes / 278 élèves	2013 : 9 classes / 227 élèves
Elémentaire Flora Tristan	2017 : 8 classes / 189 élèves	2013 : 5 classes / 130 élèves
Au total, 2017 :	29 classes / 752 élèves	2013 : 22 classes / 588 élèves

Chiffres détaillés 2013 (cf Echo du Binos 79)

Enseignement public

Groupe scolaire Paul Langevin



Ecole maternelle
3, avenue Marie Curie

Dir. : Mme Sandrine MIGNOTTE
5 classes

Niveau	nombre élèves
Petite & moyenne section	29
Petite & moyenne section	29
Petite & moyenne section	28
Grande section	30
Grande section	30
Total	146



Ecole élémentaire
30, passage des écoles

Dir. : Mme Natacha KUMURDJIAN
11 classes

Niveau	nombre élèves
CP	25
CP	24
CE1	26
CE1	27
CE2	25
CE2	26
CE2 - CM1	25
CM1	26
CM1 - CM2	25
CM1 - CM2	25
CM1 - CM2	24
Total	278
Total nombre d'élèves :	424

Enseignement public

Groupe scolaire Flora Tristan



Ecole maternelle
3, avenue Rol Tanguy

Directrice : Mme Azalaïs LYONS
5 classes

Niveau	nombre élèves
Petite section	28
Petite & moyenne section	28
Moyenne section	27
Moyenne & grande section	28
Grande section	28
Total	139



Ecole élémentaire :
3, avenue Rol Tanguy

Dir. : Mme Catherine ZURBACH
8 classes

Niveau	nombre élèves
CP	24
CP - CE1	22
CE1 - CE2	23
CE2	24
CM1	23
CM1	26
CM2	23
CM2	24
Total	189
Total nombre d'élèves :	328

Enseignement privé

Ecole Saint-Roch



Ecole maternelle
6, Rue du 11 novembre

Directrice :

Mme Anne BARRUÉ- COULOMB
2 classes

Niveau	nombre élèves
Petite & moyenne section	32
Moyenne & grande section	33
Total	65
Dont 40 Seyssois	



Ecole élémentaire :
6, Rue du 11 novembre

Directrice

Mme Anne BARRUÉ- COULOMB
5 classes

Niveau	nombre élèves
CP	26
CE1	24
CE2	27
CM1	27
CM2	24
Total	128
Dont 62 Seyssois	
Total nombre d'élèves :	193
dont 102 Seyssois	

COURSE DES ÉCOLIERS & DES COLLÉGIENS

Les écoliers seyssois et les 6^{èmes} du collège de Frouzins ont relevé le double défi d'établir un record de distance et de récolter un maximum d'argent au profit de

"Hôpital Sourire"

Créée en 1995, l'association "Hôpital Sourire" a un but de bienfaisance et d'aide aux enfants malades accueillis au CHU de Toulouse et au Centre Hospitalier de Muret.



Depuis la première édition de la "Course des écoliers" en 2008, ce sont 7977,00 € de dons qui ont été reversés au "Téléthon" (2008-2009) et à "Une Foulée pour la Vie" (2010-2016).

BILAN DE LA COURSE 2017

Nombre de classes : 44

dont 8 classes de 6^{ème} du collège de Frouzins
(40 classes en 2016)

Nombre d'élèves participants : 1220

(1110 en 2016)

Nombre de Km parcourus = 2680 Km

(2470 Km en 2016)

Somme récoltée :

1181,41 €

(1265,16€ en 2016)



Toutes les photos sont disponibles sur le site www.mairie-seysse.fr / Rubrique Albums photos

TRICOTEZ VOTRE VILLE - SAISON 2

SAISON 1 - 2015



SAISON 2 - 2018

Comme un air de déjà vu ?
Oui, mais... cette saison va être pleine de surprises ! En effet, nous proposons de créer une animation de la ville, avec du tricot, de la couture, des fleurs, mais aussi des "mounaques", ces poupées en chiffon, grandeur nature.
Pour cela nous avons besoin de vous, de vos idées, de votre savoir-faire.

Rendez-vous tous les mercredis après-midi à la médiathèque pour un échange ludique et intergénérationnel.

VOUS AVEZ DIT MOUNAQUES ?



VIE ASSOCIATIVE

FREEDOM DANCE COUNTRY

OSEZ LA DANSE COUNTRY !

L'association "Freedom Dance Country" de Seysses propose un apprentissage facile de la danse country par un animateur expérimenté, dans une ambiance chaleureuse et décontractée. Une fois acquis les pas de base, vous pourrez évoluer à votre convenance.

On ne vantera jamais assez les bienfaits de ce style de danse qui peut se pratiquer à tout âge, avec ou sans partenaire, développe la mémoire, la mobilité, la souplesse, les réflexes et la confiance en soi.

Cela deviendra vite une passion et vous permettra de rencontrer beaucoup de nouveaux amis danseurs.

Les cours de danse ont lieu à la salle des fêtes de Seysses soit le lundi, soit le jeudi à partir de 19h45.

Les inscriptions se font toute l'année lors du cours du lundi à la salle des fêtes, ou tout simplement par mail.



Plus d'infos : <http://freedomdc.fr/>

Contact : freedomdc@hotmail.fr

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE ACTION CITOYENNE

Texte non communiqué

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

OPACITE DE L'INFORMATION

La fusion contrainte de la communauté de communes "AXE SUD" avec la "COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN" a modifié la représentation des délégués Seyssois;

Au préalable, 11 délégués sur 30 soit 36 % de l'assemblée, portaient la représentation de la commune de SEYSSSES.

Aujourd'hui, 4 délégués sur 58, soit 7% assurent cette représentation.

Le législateur (Loi du 16/12/2010, portant sur la rénovation de l'exercice de la démocratie), avait prévu que les conseillers communautaires seraient élus lors des élections municipales au suffrage universel, ainsi une représentation proportionnelle d'élus d'opposition était de fait obligatoire au sein des conseils communautaires, ceci afin de renforcer la légitimité démocratique des EPCI, (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Cette règle a été transgressée puisque les délégués de la "CAM" ont été élus, après la fusion, par les conseils municipaux, (il n'y a quasiment plus d'élus de l'opposition, ainsi c'est plus facile...).

Devant cette anomalie, le maire de SEYSSSES et président de l'ancienne EPCI, avait déclaré qu'il associerait au travail de la nouvelle EPCI tous les anciens élus.

Depuis bientôt 1 an de fonctionnement de cette nouvelle assemblée, le maire de SEYSSSES et vice-président de la "CAM" est resté silencieux.

Aucun travail de groupe n'a été initié, aucune communication où information n'a été adressée aux anciens élus.

Les projets de la "CAM", n'ont fait l'objet d'une quelconque information.

Nous représentons une partie non négligeable des citoyens SEYSSSOIS, qu'avons nous à leur dire sur l'avenir de notre collectivité, et sur les projets les plus importants pour notre collectivité, décidés par la "CAM"!

Comme à son habitude, Monsieur le maire ,Vice-président de la CAM, semble très attaché à assurer son avenir dans tous les organismes territoriaux et très détaché de ses concitoyens ! l'opacité est toujours de rigueur.

Alain VIDAL, groupe "Mieux Vivre Ensemble".

AGENDA JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS : ALSH

Périodes d'inscription pour les mercredis

- de février : du 8 au 17 janvier
- de mars : du 5 au 14 février
- d'avril : du 5 au 16 mars
- de mai : du 3 au 13 avril
- de juin : du 7 au 16 mai



Noël : ouvert du 26 au 29/12 et du 02 au 05/01

Périodes d'inscription pour les vacances :

- Hiver : ouvert du 19/02 au 02/03
- Inscriptions du 15 au 26 janvier
- Printemps : ouvert du 16 au 27 avril
- Inscriptions du 12 au 23 mars

Aucune inscription ne sera acceptée en dehors de ces dates

Des activités manuelles, sportives, culinaires, des sorties thématiques et des jeux sont proposés aux enfants ainsi qu'un ALSH sportif pour les plus de 6 ans chaque première semaine de vacances.

Les dépliants d'activités sont à disposition à l'accueil du SEJS ou sont téléchargeables sur le site de la mairie.

POINT ACTIONS JEUNES (PAJ) 11 À 17 ANS

Inscriptions pour les vacances :

d'hiver : ouverture du 19 février au 02 mars

-période d'inscription : du 15 au 26 janvier

de printemps : ouverture du 16 au 27 avril

-période d'inscription : du 12 au 23 mars

Des activités et des sorties sont au planning : tournoi de foot, ateliers culinaires et manuels, multisports, grands jeux,

Les programmes d'activités sont à disposition au PAJ ou sont téléchargeables sur le site de la mairie

Contact : Gabrielle ou David
tél. 05 61 08 40 39
paj@mairie-seysses.fr



AGENDA DES ACTIONS EN PARTENARIATS

THEATRE - Par la troupe "Des pourquoi pas"

"La Comtesse vient dîner ce soir"

une comédie de Patricia Haube



Vendredi 23 février
21H
Salle des fêtes

Tarif : 8 €
Enfant – 12 gratuit

Réservation :
Serge : 06 82 01 80 62



SPECTACLE CARITATIF

au profit du CCAS de Seysses

L'association Artistic'ment Vôte
fait son show !

Vendredi 9 mars 20h30 - Salle des fêtes

Avec la participation d'artistes professionnels :
transformiste, chanteur/guitariste...



UNE PROGRAMMATION CULTURELLE ACCESSIBLE À TOUS

Malgré un contexte économique difficile, la municipalité parvient à proposer une programmation variée et de qualité concoctée par le service culturel, pour un budget de 15 000 euros. L'année 2017 a été rythmée par des spectacles tous publics, conte musical, marionnettes, contes pour "petites oreilles", des cycles d'initiation en histoire de l'art, café littéraire, théâtre en plein air, rencontre-dédicace dans le cadre de "Toulouse Polars du Sud", comédie musicale, un concert en l'église, une comédie de Molière, sans oublier les lectures hebdoma-

dares pour bébés, les contes pour enfants, le concert de jazz présenté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne en application de sa politique culturelle, un spectacle, un conte pour enfants dans le cadre du projet intercommunal "Escalaes dans les étoiles", une exposition de 370 œuvres des métiers d'art, peintures sculptures et photographies, les lectures destinées aux bébés ainsi que des expositions temporaires et le salon "Seysses en Livres".

*Dans une prochaine édition nous reviendrons sur le salon "Seysses en Livres".

Programmation Culturelle du premier semestre 2018

Bébés-lecteurs

tous les mercredis
10H30 à 11H à la
médiathèque
enfants de 6 mois à 3 ans
Par Enora et Laura



Histoires à croquer

à partir de 4 ans
par Enora et Laura
les mercredis 10 janv., 7 mars, 6 juin, 4 juil.
à 17H à la médiathèque



merc. 7 fév.
Spectacle conté et dansé
à partir de 4 ans
18H à la salle des fêtes
"C'est quoi être amoureux ?"
par la Cie Rond de filles



Merc. 7 mars
Contes pour petites oreilles
Pour les moins de 3 ans
10H30 à la médiathèque
"La louve et l'enfant"
par l'Atelier des Songes



Sam. 24 mars
Café littéraire
10H30 à la médiathèque
par la Cie Paradis Eprouvette



Merc. 4 avril
Contes
à partir de 4 ans
17H à la médiathèque
"Raconte moi le Printemps"
par Kika



Merc. 30 mai
Spectacle enfants
à partir de 3 ans
18H à la salle des fêtes
"Juste un jour"
par la C^{ie} Rouge Virgule
Par Kika



Histoire de l'Art

par Annick Arnaud, historienne de l'art, conférencière
Le jeudi de 18H30 à 20H à la salle des fêtes,
18 janv., 1^{er} fév., 15 fév., 8 mars, 22 mars, 5 avril
Les thèmes sont en cours de programmation

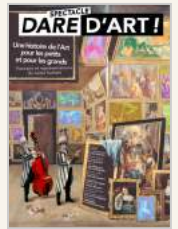


Sam. 27 janv.

18H à la salle des fêtes

Spectacle

à partir de 7 ans
"DARE D'ART"
par la C^{ie} Paradis Eprouvette



sam. 10 fév.

CONCERT CARITATIF

20H30 à la salle des fêtes
Par l'Enharmonie de Toulouse
Au profit de l'association

"Hôpital sourire + de soleil pour nos aînés"

Entrée : 10 € - Réduit 6 € (Étudiants & Gpe 8 pers)
Gratuit : moins de 16 ans et demandeur d'emploi



du 12 au 31 mars

Exposition

à la médiathèque
Isa Poitrinal, peintre pastelliste



Dim. 22 avril

Spectacle tout public

à 17H à la salle des fêtes

"Une heure pour sauver le monde"
par la C^{ie} "les Astronambules"



Le nombre de places est limité selon la jauge
fixée par les artistes.

- Les réservations sont recommandées
auprès du service culturel pour tous les
événements de la programmation culturelle.

Plus d'infos : www.mairie-seysses.fr

Réservations, renseignements auprès du service culturel Tél : 05 62 23 00 63 culture@mairie-seysses.fr
ou directement sur place à la médiathèque:

lundi, mardi de 14H à 18H / mercredi 9H - 12H et 14H - 18H / vendredi : 9H - 12H et 14H - 17H / samedi 9H - 12H

AGENDA

DÉCEMBRE

Jeudi 21 **Art Floral** - Aujoulets 17h15 & 20h30

Vend. 22 **Art Floral** / Aujoulets 10h30
gargoly776@gmail.com
 Inscription obligatoire 10 jours avant
VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOLETS COULOUME

Dim. 31 **Réveillon de la Saint Sylvestre**
 salle des fêtes à 20h
cfs31600_nouvelan@yahoo.com
COMITÉ FESTIF SEYSSOIS

JANVIER

Jeudi 4 **Adhésions 2018**
 14h salle des fêtes
CLUB DU 3^{ème} AGE

Dim. 7 **Sortie** lieu à définir
 06 51 01 44 12
CLUB MONTAGNE

Bal musette - Salle des fêtes
 14h30 à 18h30 & 21h à 1h
 Orch. "Aldo FELICIANO" Entrée 8€/14€ les deux séances
CLUB DU 3^{ème} AGE

Dim. 14 **Loto** 14h - salle des fêtes
lespucses.seysses@gmail.com
LES PUCES SEYSSOISES

Dim. 21 **Sortie** lieu à définir
 06 51 01 44 12
CLUB MONTAGNE

FÉVRIER

Sam. 3 **Loto** Rugby salle des fêtes 21h
RACING CLUB DE LA SAUDRUNE

Dim. 4 **Sortie** lieu à définir
 06 51 01 44 12
CLUB MONTAGNE

Bal musette - Salle des fêtes
 14h30 à 18h30 & 21h à 1h
 Orch. "Christian LUC" Entrée 8€/14€ les deux séances
CLUB DU 3^{ème} AGE

Dim. 18 **Sortie** lieu à définir
 06 51 01 44 12
CLUB MONTAGNE

Ven. 23 **Théâtre** salle des fêtes à 21h
 détails p. 18

Sam. 24 **Bal masqué de carnaval** 14h
 salles des fêtes - entrée 2€/1
 boisson offerte
LES PUCES SEYSSOISES

Mardi 27 **Concours de belote** ouvert à
 l'Interclubs "GPT de l'arr. de
 Muret à 14h à la s. des fêtes
CLUB DU 3^{ème} AGE

MARS

Sam. 3 **Bal danses country**
 Salle des fêtes de 21h à 1h
 Entrée 5€
freedomdc@hotmail.fr
FREEDOM DANCE COUNTRY

Dim. 4 **Sortie** : lieu à définir
 06 51 01 44 12
CLUB MONTAGNE

Lundi 5 **Spectacle** au Casino Théâtre
 Barrière : "Un amour de Mu-
 sic-Hall international"
CLUB DU 3^{ème} AGE

Vend. 9 **Spectacle caritatif** salle des
 fêtes 20h30—détails p.18

Sam. 10 **Festival du jeu**
 Salle des fêtes de 14h à 21h
comitefestifseyssois31600@yahoo.fr
COMITÉ FESTIF SEYSSOIS

Dim. 11 **Bal musette** - Salle des fêtes
 14h30 à 18h30 & 21h à 1h
 (en soirée bal masqué) Orch.
 "Didier LAURENT" Entrée 8€/14€ les
 deux séances
CLUB DU 3^{ème} AGE

Jeudi 15 **Point Rencontre Seniors**
 Thème : Naturopathie
 14h30 salle des fêtes
CCAS - MAIRIE

Sam. 17 **Foire à la puériculture d'été**
Dim. 18 Dépôt des articles : samedi
 Vente : dimanche

lesamis31@outlook.fr **LES AMIS**

Dim. 18 **Sortie** : lieu à définir
 06 51 01 44 12
CLUB MONTAGNE

AVRIL

Mardi 3 **Ramassage des encombrants**
 Pensez à les sortir le lundi soir
(le ramassage se fait sur plusieurs jours)

Sam. 7 **Chasse aux œufs** 14h parc de
 la Bourdette, participation
 2€/ **LES PUCES SEYSSOISES**

Dim. 8 **Sortie** : lieu à définir
 06 51 01 44 12
CLUB MONTAGNE

Dim. 8 **Spectacle des Nouveautés**
Lyriques au Casino Théâtre
 Barrière : "Le Prince de Ma-
 drid" une opérette de Francis Lopez
CLUB DU 3^{ème} AGE

Puces couturières 10h - 17h salle
 des fêtes : contact 05 61 56 93 26
FOYER RURAL

Sam. 14 **Rando Sophro et Qi Gong**
 10h - 17h lieu à définir
 contact : 06 13 75 90 43 ou
 07 77 07 61 07
LES CHEMINS DE L'HARMONIE

Dim. 15 **Bal musette** - Salle des fêtes
 14h30 à 18h30 & 21h à 1h
 Orch. "Thierry BONNEFOUS"
 Entrée 8€/14€ les deux séances
CLUB DU 3^{ème} AGE

Vide Greniers du 3 juin Inscriptions
 Du 9 avril au 4 mai au : 07 69 70 30 27
 ou lespucses.seysses@gmail.com
LES PUCES SEYSSOISES

Alain Pace, Maire de Seysses, le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel
 vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018

"L'horizon souligne l'infini." Victor HUGO

